

Étudier et entreprendre : l'autre façon de voir votre avenir



ÉTUDIANTE-ENTREPRENEUR

COMITÉ DE DIRECTION

ÉTUDIER ET ENTREPRENDRE : L'AUTRE FAÇON DE VOIR VO
etudiant.gouv.fr/entreprendre

Vous êtes bachelier, étudiant ou jeune diplômé et vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise tout en étudiant ? Le statut étudiant-entrepreneur vous permet de bénéficier de nombreuses facilités.

Pour étudier et mener un projet entrepreneurial, il existe le Statut Étudiant-Entrepreneur !

A qui s'adresse ce statut ?

Aux étudiants et diplômés à partir du baccalauréat et sans limite d'âge.

Pourquoi demander ce statut, véritable accélérateur de projets ?

Ce statut offre la possibilité aux Etudiants-Entrepreneurs de travailler sur leur projet de création d'entreprise.
Ce statut permet de substituer le stage obligatoire de la formation initiale avec l'accord du responsable pédagogique.
Ainsi, l'Étudiant-Entrepreneur dispose de temps pour se consacrer pleinement à son projet et intègre le réseau régional PEPITE-LR.

Une plateforme nationale pour candidater au Statut Étudiant-Entrepreneur !

Les étudiants qui souhaitent solliciter le Statut national Étudiant-Entrepreneur peuvent dorénavant le faire sur une plateforme nationale commune aux 29 Pôles PEPITE en France : <https://etudiant-entrepreneur.beta.gouv.fr/>

En 6 étapes, le candidat présente son parcours et son projet. Sa candidature est directement envoyée au PEPITE sélectionné par l'étudiant.

Le Comité d'Engagement PEPITE-LR se réunit 2 fois par an pour instruire ces dossiers : une fois à la rentrée universitaire et une fois au début de l'année civile.

Calendrier

- [Plateforme nationale](#)
- Date limite de candidature : 22 janvier 2017 à minuit
- [Dépôt des candidatures](#)

Plus d'informations

- www.pepите-lr.fr
- www.pepите-france.fr
- [Par mail](#)